

-
-

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Madame Joëlle DECLERCQ.

Secrétaire de la séance : Monsieur Bruno MALON

Présents : Madame Joëlle DECLERCQ, Monsieur Patrick ANGOULEVANT, Madame Céline DENYS, Monsieur Laurent DEN HAERINCK, Monsieur Gérard GHEKIERE, Monsieur Bruno MALON, Madame Annaïck DODEMAN, Monsieur Laurent LABBE, Madame Aude PINEL, Madame Sylvie RIBOT, Monsieur Maxime CALLEBAUT

Représentés : Madame Marie BONY représentée par Monsieur Maxime CALLEBAUT

Absents et excusés : Madame Sophie DELHÔME, Monsieur Nicolas LEPORCQ, Monsieur Jean-Pascal DUPIRE

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 11 mai 2026
2. Election des délégués et des suppléants en vue de l'élection des Sénateurs du 27 septembre 2026
3. Délibération portant sur l'achat de sèches mains pour l'école
4. Délibération portant sur le remplacement des éclairages des classes de l'école
5. Questions diverses

Délibérations du conseil :

Élection des délégués et des suppléants en vu des élections des sénateurs du 27 septembre 2026 (N° DE_026_2026)

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Madame la 1ère Adjointe au Maire remplaçante de Madame le Maire, informe qu'il convient de désigner **3** délégués titulaires et **3** délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Madame la 1ère Adjointe au Maire remplaçante de Madame le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, qu'il est composé par les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Monsieur ANGOULEAVANT Patrick et Monsieur GHEKIERE Gérard

Madame **PINEL Aude** et Monsieur **CALLEBAUT Maxime**

Madame DECLERCQ Joëlle, 1ère Adjointe au Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Madame la 1ère Adjointe au Maire remplaçante de Madame le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS

Les candidatures sont les suivantes :

-M ANGOULEVANT Patrick

-Mme DENYS Céline

-Mme DELHÔME Sophie

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	12
Majorité absolue	7

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ANGOULEVANT Patrick	12	douze

DENYS Céline	12	douze
DELHÔME Sophie	11	onze
DECLERCQ Joëlle	1	un

Proclamation de l'élection des délégués

Ont été proclamés délégués :

- M ANGOULEVANT Patrick 68 ans

-Mme DENYS Céline 49 ans

-Mme DELHÔME Sophie 47 ans

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

-M. LABBÉ Laurent 45 ans

-Mme DODEMAN Annaïck 55 ans

-M. GHEKIERE Gérard 66 ans

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	12
Majorité absolue	7

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LABBÉ Laurent	12	Douze
DODEMAN Annaïck	12	Douze
GHEKIERE Gérard	12	Douze

--	--	--

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Monsieur GHEKIERE Gérard 66 ans
- Madame DODEMAN Annaïck 55 ans
- Monsieur LABBÉ Laurent 45 ans

Le Conseil Municipal AUTORISE Madame la 1ère Adjointe au Maire remplaçante de Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération portant sur l'achat de sèche mains pour l'école (N° DE_027_2026)

Madame DECLERCQ expose au Conseil Municipal les devis reçus en mairie pour l'acquisition et l'installation de sèche mains à l'école.

Les devis reçus sont:

- Société SARL POTTIER Grégory, 192 route de la Marnière, lieu dit le Neubourg 27130 PISEUX pour un montant de 2 116.00 € HT soit 2 539.20 € TTC.
- Société SODIPREN BP N°1 - Parc d'activités des Gaillons, 61400 St Hilaire le Châtel pour un montant de 1 666.80 € HT soit 2000.16 € TTC. + le devis de la Société SARL POTTIER Grégory, 192 route de la Marnière, lieu dit le Neubourg 27130 PISEUX pour un montant de 1 285.00 € HT soit 1 542.00 € TTC pour la pose et l'alimentation des sèches mains.

Après délibération les membres du Conseil approuvent le devis la Société SARL POTTIER Grégory, 192 route de la Marnière, lieu dit le Neubourg 27130 PISEUX pour un montant de 2 116.00 € HT soit 2 539.20 € TTC.

et mandatent Madame le Maire à signer tout document relatif aux travaux et demander une aide de l'Etat pour les financer.

Délibération : adoptée

Délibération portant sur le remplacement des éclairages des classes de l'école (N° DE_028_2026)

Madame DECLERCQ expose au Conseil Municipal les devis reçus en mairie pour le remplacement des éclairages des classes de l'école.

Les devis reçus sont:

- Société SARL POTTIER Grégory, 192 route de la Marnière, lieu dit le Neubourg 27130 PISEUX pour un montant de 3 665.00 € HT soit 4 398.00 € TTC.
- Société DUCHENE ELECTRICITE Rue du Moulin à Tan 27130 VERNEUIL SUR AVRE pour un montant de 4 200.00 € HT soit 5 040.00 € TTC .

Après délibération les membres du Conseil approuvent le devis la société SARL POTTIER Grégory, 192 route de la Marnière, lieu dit le Neubourg 27130 PISEUX pour un montant de 3 665.00 € HT soit 4 398.00 € TTC

et mandatent Madame le Maire à signer tout document relatif aux travaux et demander une aide de l'Etat pour les financer.

Délibération : adoptée

Questions divers:

Entretiens chemins communaux:

Madame Declercq demande si les agriculteurs siégeant parmi les membres du Conseil disposent du matériel nécessaire pour entretenir les chemins communaux, dont certains sont actuellement difficilement praticables en raison de la hauteur importante des herbes.

Les agriculteurs concernés répondent qu'ils vont vérifier s'ils disposent du matériel adéquat et examiner si une intervention est réalisable.

Facteur de la commune:

Monsieur Den Haerinck informe l'assemblée que le facteur sera affecté à Conches à compter du mois de septembre.

Il demande si la mairie pourrait adresser un courrier à La Poste afin de solliciter son maintien sur la commune, celui-ci étant particulièrement apprécié par les habitants.

Les membres du Conseil prennent note de cette demande et étudieront les possibilités d'intervention auprès de La Poste.

Fin de séance: 19h30

Madame Joëlle DECLERCQ
Président de séance

Monsieur Bruno MALON
Secrétaire de séance